

Le TÉMOIN: Permettez-moi de vous suggérer de les employer dans l'ordre inverse.

M. QUELCH: Je me rappelle qu'après la dernière guerre, en 1918 et en 1919, on avait dit qu'on n'aurait jamais à payer les dettes de guerre, et cette opinion semblait fortement prévaloir en Amérique et en Grande-Bretagne ainsi que dans ce pays-ci; et nous savons qu'au bout de quelques années les sentiments d'amitié engendrés par la camaraderie des deux pays en temps de guerre avaient disparu et que la question du paiement des dettes occasionna beaucoup de désaccord. J'estime qu'il est heureux que la question de la dette de guerre ait été réglée définitivement ce coup-ci. Nous avons toutes les raisons de nous réjouir du nouvel accord conclu au sujet du prêt-bail. Mais je dis ceci, que si nous voulons être réellement sûrs qu'il y a eu un changement d'attitude, et que l'Amérique a réellement l'intention de faire tout en son pouvoir pour accepter sa responsabilité et accepter paiement en importations de la part des pays qui désirent payer leurs importations au moyen de leurs exportations, nous devrions sûrement être prêts à insérer dans l'accord une disposition quelconque l'obligeant à faire cela. Je ne puis regarder cela simplement comme un délai qui nous donne le temps de respirer. Ce n'est pas une question de délai (j'espère pourtant que cela nous donnera le temps de respirer) mais nous désirons un accord pour maintenir l'équilibre dans la balance des paiements pendant longtemps. Je conviens que les placements à l'étranger rendent service au pays qui a besoin de placements de capitaux chez lui. Tous les pays neufs ont besoin de placements de capitaux. Mais une nation déjà industrialisée n'est pas dans ce cas. Les placements ne l'aident pas, ils augmentent simplement sa dette. Elle importe des matières premières et doit les payer au moyen de produits manufacturés. Un pays qui prêterait de l'argent à cette nation ne viendrait pas à son aide, il aggraverait simplement le problème des deux côtés; en premier lieu, le meilleur pays exportera plus de marchandises pour payer l'intérêt au pays créateur, et ce dernier sera obligé de nous donner plus d'importations en paiement de l'intérêt, ce qui aggraverait la question des deux côtés. Vous avez demandé, que peut-on y faire? Je vais vous citer un passage du Système économique du Vingtième siècle de la Chambre de commerce de Londres qui traite de la question. A ce propos je ferai remarquer que la Chambre de commerce de Londres est simplement un organisme qui a soumis cette proposition, et que c'est juste une des quatre ou cinq différentes propositions qui ont été avancées en Grande-Bretagne. Et l'autre dont nous avons parlé—celui de Feis.

Le TÉMOIN: Qui appartenait auparavant au département de l'Intérieur des Etats-Unis.

M. QUELCH: Permettez-moi de vous citer la suggestion de la Chambre de commerce de Londres; et quand je parle de la Chambre de commerce de Londres, nous devrions nous rappeler que c'est un organisme qui a eu probablement plus d'expérience dans cette question que tout autre organisme. C'est un des plus vieux exportateurs et importateurs du monde. Parmi ses membres elle compte des administrateurs de la Banque d'Angleterre, des hommes d'affaires, des économistes; de sorte que vous ne pouvez pas ignorer facilement leurs suggestions. Permettez-moi de vous lire ce qu'elle suggère. Entre parenthèses, il s'agit du Système économique du Vingtième siècle, endossé par la Chambre de commerce de Londres.

M. MACDONNELL: Est-ce que l'auteur de ce bill est anonyme?

M. QUELCH: Ma foi, je crois que nous savons tous son nom.

M. MACDONNELL: Pas moi.

M. QUELCH: Je n'aime pas mentionner son nom en vue du fait que le bill dit que l'auteur garde l'anonymat. En vue du fait que le bill est marqué anonyme, je ne tiens pas à mentionner le nom, mais le fait est que dans la Chambre de commerce de Londres on recommande l'adoption du Système économique du Vingtième siècle. C'est pour cela que je le cite. A la page 25, au bas de la page, il dit: